

## CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR AU GPH DANS LE CONTEXTE EPIDEMIQUE ACTUEL

### 1. Consignes générales applicables en tous lieux

**Les règles de distanciation (un mètre entre deux personnes) doivent être respectées en tous lieux et toutes circonstances, sauf pour les personnes d'une même famille.**

**Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans dans tous les locaux (y compris à l'extérieur selon les dernières consignes préfectorales) hormis lorsque l'on se trouve seul dans un bureau ou une salle.**

**Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée des églises et des lieux d'accueil.**

**Les repas partagés, apéritifs, pots de l'amitié sont actuellement prohibés dans tous les locaux et espaces paroissiaux.**

### 2. Utilisation des espaces et locaux à Sainte Claire

**Le nettoyage des tables et chaises doit être effectué systématiquement après chaque utilisation ou installation d'une personne différente, à l'aide des produits désinfectants et essuie-tout mis à disposition dans chaque salle.**

### 3. Célébrations dans les églises

**- Il doit y avoir au minimum un mètre de distance entre deux personnes. Les membres d'un même foyer peuvent être regroupés, dans la limite de 10, sans avoir à respecter cette règle de distanciation.**

**- le port du masque reste obligatoire pour tous dans les églises.**

**- Le nettoyage des mains avec une solution hydroalcoolique doit se faire pour tous à l'entrée de l'église.**

**- La communion ne peut être donnée aux fidèles que dans la main.**

**- Les lecteurs doivent systématiquement porter un masque et utiliser la feuille préparée à leur intention et mise à disposition dans chaque église (pas de lectionnaire ou de missel partagé)**